

Procès-verbal

Le mardi 3 septembre 2024 à 20H00, l'assemblée, régulièrement convoquée le 27 août 2024, s'est réunie sous la présidence de Ludovic BOUTTET.

Secrétaire de la séance : Gilles SIMON

Présents : Ludovic BOUTTET, Frédéric BRUSQ, Josiane ARMAND, Gilles SIMON, Vincent MARTINON, Yannick JUNET, Christelle GALICHET, Dominique JEOFFROY, Alexiane GUILLOT, Justine ROCHE

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 25 juin 2024.

Délibérations

- Avis de consultation ICPE : Projet de modernisation d'un élevage porcin
- Annule et remplace : Demande fonds de concours à la CCVAI (modification montants)

Questions diverses

Agenda

En préambule, M. le Maire demande la suppression de la délibération : Avis de consultation ICPE : Projet de modernisation d'un élevage porcin, qui sera prise à la fin de la consultation du public, lors du prochain conseil municipal. Le report de la délibération est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire demande également l'ajout de deux délibérations concernant des décisions modificatives sur le budget de la commune. L'ajout des délibérations est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire donne lecture du compte rendu du conseil municipal du 25 juin 2024. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil :

Annule et remplace - Demande de fonds de concours à la CCVAI (N° DE_2024_025)

Monsieur le Maire rappelle que la commune peut prétendre à l'enveloppe intercommunale pour un montant de 4 166€ par an. Il rappelle qu'aucune demande n'a été faite en 2023 et informe que la commune peut demander les fonds de concours de 2023 et 2024.

Monsieur le Maire propose qu'une demande soit faite auprès de la Communauté de Communes Val d'Aix et Isable pour les fonds de concours de 2023 et 2024, pour :

- Acquisition d'un tracteur tondeuse ;
- Acquisition d'une élagueuse ;
- Aménagement des abords du city stade ;
- Accessibilité de l'entrée du cimetière ;

Monsieur le Maire expose le plan de financement suivant :

Dépenses :

- 2 415,83 € HT pour l'acquisition d'un tracteur tondeuse
- 735,20 € HT pour l'acquisition d'une élagueuse
- 3 820,00 € HT pour l'aménagement des abords du city stade

- 4 001,20 € HT pour la mise en accessibilité de l'entrée du cimetière

10 972,23 € HT total des dépenses

Recettes :

- Fonds de concours 2023 : 4 166,00 €
- Fonds de concours 2024 : 4 166,00 €

Total des subventions : 8 332,00 €

Autofinancement :

Part restant à la charge de la commune : 2 640,23 € H.T + TVA.

Monsieur le Maire précise qu'un fonds de concours peut être attribué par la CCVAI dans les conditions suivantes.

- le fonds de concours doit nécessairement avoir pour objet de financer la réalisation d'un équipement
- le montant total des fonds de concours ne peut excéder la part du financement assuré, hors subvention, par le bénéficiaire du fonds de concours
- le fonds de concours doit donner lieu à délibérations concordantes, adoptées à la majorité simple, du conseil communautaire et du ou des conseils municipaux concernés .

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander le versement d'un fonds de concours d'un montant de 8 332.00 € correspondant aux années 2023 et 2024 après avoir vérifié que ce montant n'excède pas:

- la part du financement assuré par la commune hors subvention
- le montant qui peut être alloué à la commune au titre des fonds de concours à la date de la demande

**Après avoir ouï cet exposé et en avoir délibéré, les membres du Conseil
Municipal, à l'unanimité des membres :**

Autorise Monsieur le Maire à solliciter le versement d'un fonds de concours auprès de la CCVAI d'un montant de 8 332.00 € pour financer les diverses acquisitions et travaux suivants.

- Acquisition d'un tracteur tondeuse;
- Acquisition d'une élagueuse ;
- Aménagement des abords du city stade ;
- Accessibilité de l'entrée du cimetière.

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°1 - SAINT GEORGES DE BAROILLE COMMUNE 2024 (N° DE_2024_026)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
024-0	Produits des cessions d'immobilisations	-71 747,15	0
1068-0	Excédents de fonctionnement capitalisés	71 747,15	0

TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°2 - SAINT GEORGES DE BAROILLE COMMUNE 2024 (N° DE_2024_027)

Le Maire expose au Le Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2024, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
TOTAL FONCTIONNEMENT		0	0
Investissement		Recettes	Dépenses
2128 (040)-0	Autres agencements et aménagements	0	500
21312-0	Bâtiments scolaires	0	- 500
TOTAL INVESTISSEMENT		0	0
TOTAL		0	0

Délibération : adoptée

Questions diverses :

- Point comptabilité/finance :
 - Compte rendu financier positif de la commune, réalisé par Mme DIAS et lu par M. le Maire ;
 - Changement du directeur du SCG Roanne au 1^{er} septembre 2024 : Mme Valérie MOUSSIERE ancienne CDL comme Mme DIAS ;
 - Droits de mutations prévus au budget : 17 500€ / reçu : 22 684.88€ **en + : 5 184.88€**
 - Aménités rurales pas prévue au budget, reçu en + : **4 584€**
 - Refus subvention DETR pour la sécurisation cour de l'école car le montant demandé n'est pas assez élevé !
 - Dépose une demande d'amende de police pour la finition de trottoir de l'ancienne gare à chez Pascal SIMON
- Point terrain derrière église :
 - Avancement dossier :
Le transfert du permis d'aménagé et le permis d'aménagé modificatif ont été déposé aux près des services instructeurs.
 - Implantation des garages : la question se pose sur la suppression ou une nouvelle implantation car les garages doivent être détruits afin de créer une connexion directe entre le futur lotissement et le bourg ;
- Tri hors foyer : Le tri hors foyer c'est le tri : lors de piquenique, durant des évènements sportifs et culturels, sur des sites touristiques, des déchets issus de la vente à emporter (pizza, sandwichs...), dans la rue, dans une salle des fêtes... Trier en dehors de la maison sera obligatoire à compter de 2025.

La CCVAI a la possibilité de candidater à un appel à projet pour solliciter une demande de financement afin de mettre en place le tri hors foyer.

- CR Conseil écoles du 28/06 et bilan rentrée :

Les prévisions des effectifs pour la rentrée 2024 sont à ce jour de 102 élèves. (+ 15 TPS qui ne sont pas comptés dans les effectifs.) Par niveau cela donnerait :

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2
(15)	13	5	12	17	10	10	20	15

La répartition retenue actuellement qui a été diffusée aux familles est la suivante :

- **Sur Saint Georges de Baroille**

- 13 PS, 5 MS + 7 GS = 25 avec Mme Jeanpierre Fabienne (le lundi, mardi et vendredi) et Mme Perrin Ophélie (le jeudi).

- 5 GS et 17 CP = 22 avec Mme Gaumont Claudine

- **Sur Saint Jodard**

- 10 CE1 et 6 CE2 = 16 avec Mme Fourneyron Adeline (du lundi au jeudi) et Mme Ophélie Perrin (le vendredi).

- 4 CE2 et 11 CM1 = 15 avec Mme Tixier Ornelle (du mardi au vendredi) et Mme Ophélie Perrin (le lundi).

- **Sur Pinay**

- 9 CM1 et 15 CM2 = 24 avec Mme Piolet Aurélie (lundi, jeudi et vendredi) et Mme Ophélie Perrin (le vendredi)

- Fermeture du réseau cuivre (téléphone et ADSL) en janvier 2028. Un point est fait sur la fibre à St Georges : à ce jour 67 prises éligibles non posées, 3 non éligibles (granges), 56 prises posées sans abonnements et 133 prises posées avec abonnements.
- Points travaux :
 - Entrée cimetière : La mise en accessibilité de l'entrée du cimetière par l'entreprise BLANCHET est terminée.
 - Peinture église : La réfection des arches dans le cœur de l'église a été faite par l'entreprise Gérald PERRET.
 - Croix Creux du Loup : une croix a été trouvée, elle doit être sablée et repeinte.
- Panneaux Viaduc : un projet de panneau a été envoyé à la mairie de Balbigny « priorité au véhicule engagé » et un devis demandé à JS CONCEPT.
- Corvée pour la mise à la côte du regard d'eau potable + remblaiement à l'arrière du mur le long du city stade : Fin octobre à prévoir au prochain conseil.
- Projet de diagnostic énergétique pour le restaurant et isolation : un rendez-vous avec le service SAGE du Siel est prévu pour faire un diagnostic.
- Renouvellement Rosa : arrêt Forez Nettoyage en 2025 gain 2000€/an

Agenda

- Conférence SCOT à Saint Germain Laval : 24/09 à 19H00
- Réunion PCAET (Climat air énergie) : 26/09 à 18h00
- Prochain Conseil Municipal :
 - 1^{er} octobre 2024
 - 5 novembre 2024

Le 1^{er} octobre 2024,
Ludovic BOUTTET
Président de séance



Gilles SIMON
Secrétaire de séance